



# COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier  
tél. 022 366 86 30  
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

**Au Conseil communal de Genolier**

Genolier, le 26 juillet 2023

## **Préavis N° 41/2023**

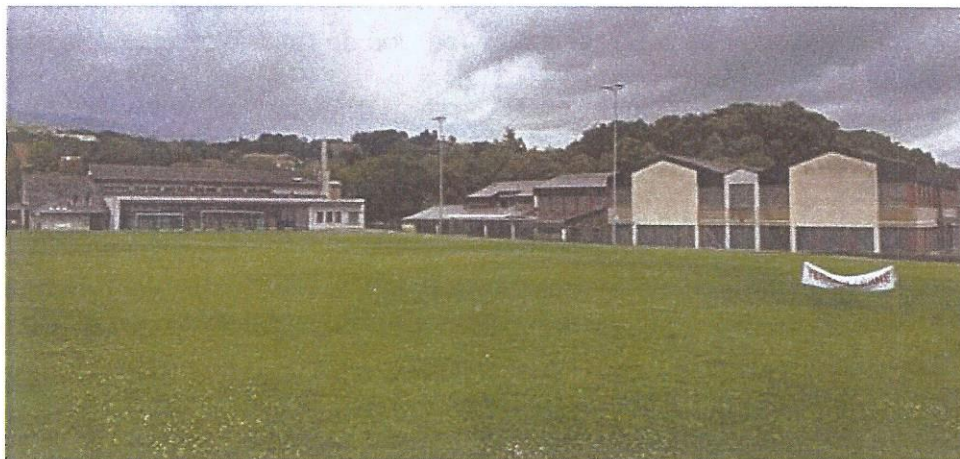
concernant une demande de crédit de  
**CHF 33'000.— TTC** destiné au changement  
d'éclairage du terrain de football (B)  
et au contrôle de la stabilité des 6 mâts

Délégués municipaux

Pascal Colombo, vice-Syndic  
Jean Zucchello, Municipal

Commission chargée de l'étude

Commission des finances  
Commission des bâtiments et urbanisme



*Pour que la lumière éclaire le terrain ... et le portefeuille communal*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

## **1.- PREAMBULE**

La forte hausse des prix de l'électricité a incité la Municipalité à revoir ses installations communales pour évaluer le potentiel d'économies réalisables.

Dans ce contexte, les installations sportives utilisées par le FC Genolier-Begnins ont également été contrôlées

Si lors des importants travaux effectués sur le terrain A, des projecteurs en LED ont été installés, il n'en est pas de même pour les six mâts du terrain B.

Dès lors, le présent préavis sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'une enveloppe financière de CHF 33'000.— destinée au changement des projecteurs du terrain B et au contrôle de la stabilité des 6 mâts (obligation légale).

## **2.- MESURES PRISES**

Suite à l'évaluation des possibilités de réduction de la consommation d'énergie sur le terrain B, deux mesures ont été adoptées par la Municipalité, soit :

- éclairage de 120 lux des matchs et 80 lux lors des entraînements  
puissance différenciée permettant une réduction des KW/h
- différenciation de la puissance en fonction de l'utilisation (entraînement/match)

Remarques :

- notre prestataire, nous a assuré que les réductions précitées n'altéraient d'aucune manière la visibilité des utilisateurs (entraînement/match)
- les changements de puissance et de temps d'utilisation sont gérés par le système de gestion Iterra permettant le réglage des niveaux d'éclairage à distance.

### 3.- TABLEAU COMPARATIF

Sur demande de la Municipalité, un tableau comparatif a été établi et se présente comme suit :

#### Renouvellement de l'éclairage sportif en LED Bilan énergétique annuel

Fonctionnement annuel en heures à 100% 700  
Fonctionnement annuel en heures abaissé 300  
Prix de l'énergie en CHF 0.2500

Existant		Eclairage 100 % source iodure métallique sans réduction					1000h	
Luminaires	Mât	Puissance	Puissance	P. Totale	Temps	Prix	Coût annuel	
Nombre	Hauteur (m)	Lampe ( W )	Self ( W )	KW.	heures	Fr./kWh	Fr.	
1		2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1	16	2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1		2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1	16	2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1		2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1	16	2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1		2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1	16	2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1		2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1	16	2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1		2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	
1	16	2000	300.0	2.300	1000	0.2500	575.00	

Bilan annuel

Total 6900.00

Nouveau		Eclairage 120 lux. match avec réduction à 80 lux entraînement					1000h	
Luminaires	Mât	Puissance	Puissance	P. Totale	Temps	Prix	Coût annuel	
Nombre	Hauteur (m)	Lampe ( W )	Driver ( W )	KW.	heures	Fr./kWh	Fr.	
1	16	1010	101.0	1.111	700	0.2500	194.43	
		707	70.7	0.778	300	0.2500	58.33	
1	16	1010	101.0	1.111	700	0.2500	194.43	
		707	70.7	0.778	300	0.2500	58.33	
1	16	1010	101.0	1.111	700	0.2500	194.43	
		707	70.7	0.778	300	0.2500	58.33	
1	16	1010	101.0	1.111	700	0.2500	194.43	
		707	70.7	0.778	300	0.2500	58.33	
1	16	810	81.0	0.891	700	0.2500	155.93	
		567	56.7	0.624	300	0.2500	46.78	
1	16	810	81.0	0.891	700	0.2500	155.93	
		567	56.7	0.624	300	0.2500	46.78	

Bilan annuel

Total 1416.40

Economie annuelle due à la source LED

CHF 5 483.60

Economie annuelle due à la source LED

kWh 21 934

La TVA est comprise dans les prix ci-dessus

Economie d'énergie		79.5
--------------------	---	------

A relever que ces tableaux comparatifs se basent sur un prix au KW/h de 25 ct. alors qu'actuellement et vraisemblablement pour les années à venir, ce prix excédera de 30 ct. En conséquence, le différentiel final en termes de coût devrait encore s'accroître.

#### 4.- DONNEES FINANCIERES

Trois prestataires ont été approché dans le cadre de cette demande, soit :

- Romande Energie SA
- Soluxa SA
- Duvoisin-Groux SA

A prestation égale, c'est la société Duvois-Groux SA à Bussigny qui a été retenue.

Cette entreprise d'électricité fondée en 1947 emploie une centaine de collaborateurs et offre toutes les garanties de compétences et de sérieux requises.

Coût :

Fourniture de projecteur type Ecoblast 3	CHF 9'040. —
Fourniture de projecteur type Ecoblast 4	CHF 5'440. —
Démontage, pose, préparation des câbles, etc.	CHF 4'290. —
Traçage du terrain pour homologation de nuit	CHF 1'000. —
Système de gestion Iterra (réglage à distance)	<u>CHF 5'500. —</u>
Sous-total	<u>CHF 25'270. —</u>
Divers et imprévus (14% hors contrôle mâts)	CHF 4'225.80
Rabais obtenu (4% hors divers et imprévus)	<u>./. CHF 1'162.40</u>
Prix HT	CHF 28'333.40 (1)
TVA (7.7 %)	<u>CHF 2'180.95</u>
<b>Sous total TTC</b>	<b>CHF 30'514.30</b>
Contrôle stabilité des 6 mâts	CHF 2'308.—
TVA (7.7 %) de CHF 2'803.--	<u>CHF 177.70</u>
<b>Total</b>	<b><u>CHF 33'000.—</u></b>

(1) L'offre reçue se base sur un cours du prix du cuivre LME à CHF 7'533.—/kg. Notre prestataire se réserve la possibilité de majorer le coût de cette opération en cas d'augmentation de ce cours (poste divers et imprévus).

Relevons enfin qu'une demande de subvention sera sollicitée aux organisations suivantes :

- Effesport
- Jeunesse et sport
- Fonds du sport vaudois

A ce stade, aucun montant de subvention ne peut être avancé.

## 5.- CONCLUSION

Prenant en considération les facteurs environnementaux et financiers, cette demande adhère aux visions municipales dans ces domaines.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de soutenir cette démarche et de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis N° 41/2023 concernant une demande de crédit de **CHF 30'000.- TTC** destiné au changement d'éclairage du terrain de football (B)
- oui les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- D é c i d e :**
- 1) d'adopter le préavis N° 41/2023 concernant une demande de crédit de CHF 33'000.— TTC, destiné au changement d'éclairage du terrain de football (B) et au contrôle de la stabilité des 6 mâts
  - 2) d'accorder un crédit de CHF 33'000.— TTC et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux
  - 3) de financer cette dépense en 1 fois par la trésorerie courante
  - 4) cet investissement sera amorti via le fonds de réserve « intérêts publics » (9282.14)

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 juillet 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : A. Darmon      Le secrétaire : D. Jayet

